

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FÉVRIER 2015**  
**COMPTE-RENDU**

**Le vingt-sept février deux mille quinze** à dix-neuf heures trente le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Madame HAMON Annie, Maire de la Commune de TAULÉ (Finistère).

**Date convocation** : 17/02/2015

**Date d'affichage** : 18/02/2015

**Conseillers en exercice** : 23

**Présents** : 21

**Votants** : 23

**Étaient présents** : Le Maire, Annie HAMON

Les adjoints : RICHARD Hervé, BORGNE Margot, CAR Guy, GUIHARD Gaëlle, LE SAOUT Gérard.

Les conseillers délégués : CLECH Philippe, COCAIGN Lionel, MORVAN Joëlle

Les conseillers : ARGOUARCH Michel. FAILLER Maryse. LALLOUET-QUEMENEUR Marie-Anne. LEMEUNIER Denis. LE SAOUT-LE SCOURZIC Solenne. MOGUEN Christine. PERON André. PIROU Jérôme. PORZIER Isabelle. QUERE Armelle. TOUS Daniel. WILMOTTE Lénaïck.

**Absents excusés** : BELLE Robert – Pouvoir à Denis LEMEUNIER. DE BLASIO Stéfano – Pouvoir à Gaëlle GUIHARD.

**A été élu secrétaire de séance** : PIROU Jérôme

---

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité

---

En préambule à cette session principalement consacré à l'examen et au vote des comptes de gestion et comptes administratifs de l'année 2014, Madame LE DOUJET DESPERTS, comptable public de la commune, présente la situation de la commune. Sa présentation est annexée au compte-rendu.

**1. EXAMEN DES COMPTES DE GESTION ET DES COMPTES ADMINISTRATIFS**

Les comptes de gestion sont établis par le comptable public. Ils retracent l'ensemble des mouvements de l'année.

 **BUDGET PRINCIPAL**

• **Adoption du compte de gestion**

Madame LE DOUJET-DESPERTS, trésorière de Morlaix Banlieue, a transmis le compte de gestion. La concordance avec le compte administratif a été vérifiée. Annie HAMON indique que celui-ci est strictement identique au compte administratif réalisé par la commune.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 par le trésorier municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

<b><u>DÉCISION</u></b> : ADOPTE A L UNANIMITE
---

- **Examen et vote du compte administratif**

Madame Le Maire donne lecture du compte administratif et détaille certains articles.

Section de fonctionnement :

- Dépenses : 1 929 596,73 €
- Recettes : 2 570 951,53 €

**Résultat d'exploitation (excédent) : + 641 354,80 €**

Section d'investissement :

- Dépenses : 772 404,12 €
- Recettes : 503 516,04 €

**Résultat d'investissement (déficit) : - 268 888,08 €**

Madame Le Maire sort de la salle au moment du vote.

**DÉCISION : ADOPTE A L'UNANIMITÉ**

 BUDGET EAU

- **Adoption du compte de gestion**

Madame LE DOUJET-DESPERTS, trésorière de Morlaix Banlieue, a transmis le compte de gestion. La concordance avec le compte administratif a été vérifiée. Annie HAMON indique que celui-ci est strictement identique au compte administratif réalisé par la commune.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 par le trésorier municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

- **Examen et vote du compte administratif**

Madame Le Maire donne lecture du compte administratif et détaille certains articles.

Section de fonctionnement :

- Dépenses : 214 876,32 €
- Recettes : 269 725,73 €

**Résultat d'exploitation : + 54 849,41 €**

Section d'investissement :

- Dépenses : 10 987,28 €
- Recettes : 122 092,58 €

**Résultat d'investissement : + 111 105,30 €**

Madame Le Maire sort de la salle au moment du vote.

**DÉCISION : ADOPTE A L'UNANIMITÉ**

## **BUDGET ANNEXE DU SERVICE ASSAINISSEMENT**

- **Adoption du compte de gestion**

Madame LE DOUJET-DESPERTS, trésorière de Morlaix Banlieue, a transmis le compte de gestion. La concordance avec le compte administratif a été vérifiée. Annie HAMON indique que celui-ci est strictement identique au compte administratif réalisé par la commune.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 par le trésorier municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**DÉCISION : ADOPTE A L'UNANIMITÉ**

- **Examen et vote du compte administratif**

Madame Le Maire donne lecture du compte administratif et détaille certains articles.

Section de fonctionnement :

- Dépenses : 214 248,84 €
- Recettes : 271 603,77 €

**Résultat d'exploitation : + 57 354,93 €**

Section d'investissement :

- Dépenses : 175 636,13 €
- Recettes : 203 779,21 €

**Résultat d'investissement (excédent) : + 28 143, 08 €**

Madame Le Maire sort de la salle au moment du vote.

**DÉCISION : ADOPTE A L'UNANIMITÉ**

## **BUDGET ANNEXE DU GITE DE PENZE**

- **Adoption du compte de gestion**

Madame LE DOUJET-DESPERTS, trésorière de Morlaix Banlieue, a transmis le compte de gestion. La concordance avec le compte administratif a été vérifiée. Annie HAMON indique que celui-ci est strictement identique au compte administratif réalisé par la commune.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 par le trésorier municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**DÉCISION : ADOPTE A L'UNANIMITÉ**

- **Examen et vote du compte administratif**

Madame Le Maire donne lecture du compte administratif et détaille certains articles.

Section de fonctionnement :

- Dépenses : 19 268,22 €
- Recettes : 24 032,28 €

**Résultat d'exploitation (excédent) :+ 4 764, 06 €**

Section d'investissement :

- Dépenses : 34 955,49 €
- Recettes : 35 260,27 €

**Résultat d'investissement (excédent) : + 304, 78 €**

Madame Le Maire sort de la salle au moment du vote.

**DÉCISION : ADOPTE A L'UNANIMITÉ**

 **BUDGET DU LOTISSEMENT DES GENETS**

- **Adoption du compte de gestion**

Madame LE DOUJET-DESPERTS, trésorière de Morlaix Banlieue, a transmis le compte de gestion. La concordance avec le compte administratif a été vérifiée. Annie HAMON indique que celui-ci est strictement identique au compte administratif réalisé par la commune.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2013 par le trésorier municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**DÉCISION : ADOPTE A L'UNANIMITÉ**

- **Examen et vote du compte administratif 2014**

Annie HAMON donne lecture compte administratif et détaille certains articles.

**Section de Fonctionnement :**

- Dépenses : 112 034,32€
- Recettes : 112 034,32 €

**Résultat d'exploitation : 0 €**

**Section d'investissement :**

- Dépenses : 173 824,29 €

-Recettes : 111 791,35 €

**Résultat d'exploitation (déficit) : 62 032,94 €**

Madame Le Maire sort de la salle au moment du vote.

**DÉCISION : ADOPTE A L'UNANIMITÉ**

## **2. AFFECTATION DES RÉSULTATS**

Madame Le Maire propose d'affecter les résultats comme suit :

### **Compte administratif du budget principal**

Résultat : 641 354,80 €

Section de fonctionnement = 241 354,80 €

Section d'investissement = 400 000 €

### **Compte administratif du budget Eau**

Résultat : 54 849,41 €

Section de fonctionnement = 29 849,41 €

Section d'investissement = 25 000 €

### **Compte administratif du budget assainissement**

Résultat : 57 354,93 €

Section de fonctionnement = 47 354,93 €

Section d'investissement = 10 000 €

### **Compte administratif du budget gîte**

Résultat : 4 764,06 €

Section de fonctionnement = 4 764,06 €

**DÉCISION : ADOPTE A L'UNANIMITÉ**

## **3. TAUX D'IMPOSITION 2015**

Sur proposition de la commission des finances, il est proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2015.

Ainsi, les taux seraient les suivants :

- Taxe d'habitation	15,86 %
- Taxe foncière (bâti)	16,22 %
- Taxe foncière (non bâti)	44,45 %

Denis LEMEUNIER demande s'il ne serait pas opportun d'augmenter les taux cette année compte tenu de la baisse des dotations d'État et de l'augmentation des charges.

Madame HAMON lui répond qu'elle estime qu'il est préférable d'augmenter les impôts quand un besoin de financement apparaît pour un projet bien précis. Ce n'est pas le cas cette année.

Par ailleurs, elle indique qu'elle aurait souhaité que Denis LEMEUNIER évoque ce point en commission finances à laquelle il a participé sans soulever ce point.

**DÉCISION : ADOPTE AVEC 20 VOTES POUR ET 3 ABSTENTIONS (D. LEMEUNIER, R. BELLE, M. ARGOUARCH).**

#### **4. SOUSCRIPTION D'UNE LIGNE DE TRÉSORERIE**

Madame Le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser en cas de besoin à consulter les banques, négocier les conditions et signer le contrat pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie à hauteur de 200 000 €.

**DÉCISION : ADOPTE A L'UNANIMITÉ**

#### **5. INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME PAR MORLAIX COMMUNAUTÉ**

Lors de sa séance du 26 janvier 2015, le conseil communautaire a rappelé le contexte national de l'instruction ADS (Application du Droit des Sols) issu de la loi ALUR du 24 mars 2014 :

« La loi ALUR du 24 mars 2014 met fin au 1er juillet 2015 à la mise à disposition gratuite des services de l'État pour les communes appartenant à un EPCI de plus de 10 000 habitants, compétentes en urbanisme.

En complément, au plus tard le 1er janvier 2017, le transfert de la compétence urbanisme aux communes disposant d'une carte communale sera automatique.

Pour Morlaix Communauté, cela concerne directement au 1er juillet prochain, 20 communes, puis au 1er janvier 2017 au plus tard, 6 autres communes. La collectivité compte 2 communes qui disposent d'ores et déjà de leur propre service d'instruction : Morlaix et Carantec.

Chaque année sur le territoire de Morlaix Communauté ce sont environ 3 500 à 4 000 actes qui sont instruits, représentant l'équivalent de 2 000 permis de construire en temps/complexité, dont 1 000 actes (500 équivalent permis de construire), sur les communes instructrices Carantec et Morlaix. »

Au vu de la charge et de la complexité que représenterait une organisation de l'instruction au niveau communal, le conseil communautaire a décidé la création d'un service commun d'instruction des autorisations du droit des sols et proposé un conventionnement avec les communes dans ce domaine (art. R. 423-15 du code de l'urbanisme).

La cellule d'instruction communautaire des autorisations d'urbanisme qui sera opérationnelle le 1<sup>er</sup> juillet prochain aura en charge le travail administratif, juridique et technique préalable aux décisions selon les principes qui ont été définis par le conseil communautaire du 26 janvier dernier.

Les modalités pratiques de mise en œuvre de ces principes ont été intégrées dans une convention-cadre qui devra être signée entre Morlaix Communauté et chaque commune qui le souhaite, afin de définir précisément les autorisations d'urbanisme concernées et le rôle et les

responsabilités de chaque partie dans le processus de gestion des dossiers et de préparation des décisions.

Cette convention-cadre reprend les principales dispositions des conventions déjà en vigueur entre la DDTM et les communes et maintient une organisation de service comparable à celle déjà existante entre les communes et la DDTM.

Les communes, tout en conservant les compétences qu'elles ont déjà acquises dans le domaine de l'instruction, bénéficieront en conséquence à compter du 1<sup>er</sup> juillet prochain de l'assistance technique et juridique de la cellule pour l'instruction des dossiers confiés à Morlaix Communauté.

Les communes et Morlaix Communauté assureront les charges de fonctionnement liées à leurs obligations réciproques.

La commune recevra une facturation semestrielle (1<sup>er</sup> décembre / 1<sup>er</sup> juin) correspondant à la prestation assurée pour son compte par la cellule d'instruction communautaire durant le semestre précédent, assortie d'un état de l'activité ventilé par types d'actes. Le coût forfaitaire de 167 € par permis sera appliqué, assorti des coefficients suivants :

Certificat d'urbanisme <i>a</i>	0,2
<i>NB : les CUa restent normalement, sauf disposition contraire dans la convention, instruits par la commune</i>	
Certificat d'urbanisme <i>b</i>	0,4
Déclaration préalable	0,7
Permis de démolir	0,8
Permis de construire	1
Permis d'aménager	1,2

La convention pourra être dénoncée à tout moment par chacune des parties après délibération de l'organe délibérant décidant d'y mettre fin à l'issue d'un préavis de douze mois sauf accord entre les parties.

Cette convention-cadre a été approuvée par le conseil communautaire du 26 janvier 2015.

Elle devra être validée par chaque Conseil Municipal avant le 1<sup>er</sup> avril 2015 afin de constituer le service et clore les recrutements nécessaires à une mise en service au 1<sup>er</sup> juillet.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Madame Le Maire à signer cette convention cadre.

**DÉCISION : ADOPTE A L'UNANIMITÉ**

## **6. ADHÉSION AU CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DU FINISTÈRE**

Madame Le Maire présente le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement du Finistère.

Il a pour vocation la promotion de la qualité architecturale, urbaine et environnementale avec pour missions de :

- **CONSEILLER** les particuliers et les collectivités locales dans leurs démarches de construction et d'aménagement sur tous les aspects et les facteurs contribuant à la qualité du cadre de vie et de l'environnement ;
- **FORMER** :
  - les élus à la connaissance des territoires et de leur évolution ;
  - les enseignants souhaitant intégrer la connaissance de l'espace bâti et naturel dans leur projet pédagogique ;
  - les professionnels et les acteurs du cadre de vie par des journées d'échanges techniques et des programmes de formation continue adaptés.
- **INFORMER ET SENSIBILISER** le grand public à la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement (visites, conférences, expositions, publications) et à l'esprit de participation (débat, tables-rondes, ateliers pédagogiques, etc.)

Il est demandé au Conseil Municipal :

- D'approuver l'adhésion de la commune au Conseil d'Architecture, d'urbanisme et de l'environnement du Finistère
- D'accepter de payer une cotisation annuelle de 50 euros

<b>DÉCISION : ADOPTE A L'UNANIMITÉ</b>
--

## **7. CESSION GRATUITE AU PROFIT DE LA COMMUNE**

Madame Le Maire indique que les conjoints LE GAC de LANSALUT souhaitent, afin de régulariser l'emprise actuelle de la voirie, céder gratuitement à la commune la parcelle cadastrée C n°1046 d'une contenance de 534 m<sup>2</sup>.

Il est demandé au Conseil municipal d'accepter cette cession gratuite au profit de la commune.

Il est rappelé que les frais de notaire sont à charge de la commune.

<b>DÉCISION : ADOPTE A L'UNANIMITÉ</b>
--

### ➤ **RAPPORT DES COMMISSIONS :**

- Urbanisme –Travaux de bâtiments : Guy CAR présente le compte-rendu de la commission qui s'est réunie le mercredi 25 février.  
Il a été principalement question des travaux de bâtiments à programmer pour 2015 :



<b>PROJETS DE TRAVAUX 2015 (Investissement)</b>	<b>Montant TTC</b>	<b>Validation Commission</b>
Démolition du foyer des jeunes	20 000,00 €	accord
Toiture de la verrière de l'église de Penzé	21 400,00 €	accord
Toiture de la sacristie de l'glise de Penzé	3 200,00 €	accord
Etanchéité des bacs à plantes de la salle du conseil	4 750,00 €	accord
Ventilation haute de l'allée de boule	2 500,00 €	accord
Préau de la maison de l'enfance	30 000,00 €	accord
Pose d'un sol PVC dans la nouvelle salle de sieste	2 000,00 €	Accord pour réalisation en régie
Porte sectionnelle à l'atelier communal	5 000,00 €	Pour info. Validé en commission Voirie
Portes des salles Heol et Loar	25 000,00 €	A reporter. À voir en fonction du bâtiment multifonctions
Main courante du terrain de foot	17 000,00 €	Accord
Doublage de la salle de sport (sans filet)	21 000,00 €	Réflexion à poursuivre.
<b>TOTAL</b>	<b>151 850,00 €</b>	

<b>PROJETS DE TRAVAUX 2015 (Fonctionnement)</b>	<b>Montant TTC</b>	<b>Validation Commission</b>
Boiserie de la maison de l'enfance + lasure ou peinture	1 700,00 €	Accord
Ravalement de l'école Jean Monnet	8 000,00 €	Accord
Eclairage de l'allée de boule	750,00 €	Accord
Démoussage de la toiture de la poste	2 400,00 €	Accord
<b>TOTAL</b>	<b>12 850,00 €</b>	

La commission a examiné et donné son accord pour le programme d'éclairage public suivant :

	Ct total HT	Participation communale
Place de la mairie	16 000,00 €	8 000,00 €
Cheminement de l'église	6 000,00 €	3 000,00 €
Lanterne Rue michel le saout	4 200,00 €	2 100,00 €
Place du souvenir	7 600,00 €	5 350,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>33 800,00 €</b>	<b>18 450,00 €</b>

Étaient également inscrits à l'ordre du jour l'instruction des autorisations des autorisations d'urbanisme par Morlaix Communauté et l'adhésion au CAUE.

- Affaires sociales

Gaëlle GUIHARD indique qu'une réflexion est en cours sur la banque alimentaire car le nombre de demandes augmente de façon très important. Cette réflexion est menée avec les autres communes de l'ancien canton de Taulé.

Par ailleurs un projet de convention avec le Spar de Taulé est en cours d'études. Elle permettrait un meilleur approvisionnement en produits frais.

- Enfance, Jeunesse, Affaires scolaires, sport et vie associative

Hervé RICHARD indique que les comptes rendus des commissions sont sur table. En ce qui concerne la commission Enfance-Jeunesse, il indique que la commission a décidé de modifier le règlement intérieur de l'ALSH afin de « durcir » la règle en cas de désistement. Face à l'importance de ces derniers, il a été décidé que la facturation serait conforme à ce qui est prévu au moment de l'inscription. Le service est en effet calibré en fonction de l'effectif inscrit (nombre d'animateurs, préparation des repas, ...).

Le problème du covoiturage pour les enfants inscrits à l'ALSH et qui participent aux activités proposées dans le cadre du Ticket Jeunes a été abordé. Aux vacances de Pâques, un test va être réalisé au moyen d'un minibus de location. Un bilan en sera tiré afin d'examiner une solution durable pour les vacances d'été.

- Tourisme, Culture et Vie associative

Margot BORGNE présente les comptes rendus des deux dernières commissions. Elle indique que M LACHUER nous accompagnera dans le projet de Coatudual pour l'opération « taille et greffage des fruitiers ».

Concernant le projet des liaisons douces,

Après étude des priorités, nous réaliserons le projet « tour de Taulé » dans l'ordre de priorité

- 1) Le passage à l'arrière de l'Espace Imagine
- 2) Le bois de St Herbot, lotissement de Ty Nevez Ar Rest, aire de jeu, rue de St Herbot, le long de la voie de chemin de fer.
- 3) Le chemin de bord de mer à Penzé
- 4) Secteur Route d'Henvic, ancienne station d'épuration
- 5) Secteur Roz Velion-Impasse des mimosas
- 6) Secteur Kerloscant-Les Vergers

Enfin, pour la suite du projet sur le gaspillage alimentaire, le projet de film avance. Les animatrices vont travailler à l'écriture du scénario.

- Voirie et Réseaux

Gérard LE SAOUT présente le projet du programme voirie 2015 :

Nom de la Voie	Programme Voirie 2015
Route d'accès à Kererec	X (Enrobé)
Route d'accès à Streat Kelenn	X (Enduit)
Voie communale 10 de Kerloscant à ville au Clercs	X (Enrobé)
Route du Vorlen	X (Enduit)
Voie communale 16 de Goariven au Croissant	X (Enrobé)
Route de Chaussepierre (terrain de foot à Cobalan)	X (Enrobé) + changement de la conduite d'eau
Oas Izella (Accès à chez Daniel Even)	X (Tri-couche)

La réalisation de tout ou partie du programme sera fonction des résultats des consultations.

Il précise que beaucoup d'autres voies avaient été recensées. Elles ne sont incluses dans le programme car elles sont impactées par un important projet d'enfouissement des réseaux électriques mené par ERDF.

Les demandes budgétaires des services techniques ont été également examinées en commission :

<b>Investissement 2015</b>
Taille haies double lames
Souffleur
Balayeuse pour la voirie
Rouleau aérateur pour le terrain de foot
Porte sectionnelle pour l'atelier communal
Enceintes sur pied pour la sono
Dalle Béton sous l'auvent de l'atelier.

En fin de séance, Madame HAMON indique que le prochain conseil consacré principalement au vote des budgets aura lieu le 20 mars. Le suivant se tiendra le 17 avril. Il sera notamment question du Projet d'aménagement et de développement durable du PLU. Ce document est remis aux conseillers afin qu'ils en prennent connaissance.

*Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée.*

-----  
*Fin de séance à 22h45*

ÉMARGEMENTS :

HAMON Annie	
RICHARD Hervé	
BORGNE Margot	
CAR Guy	
GUIHARD Gaëlle	
LE SAOUT Gérard	
CLECH Philippe	
COCAIGN Lionel	
MORVAN Joëlle	
ARGOUARCH Michel	
BELLE Robert	
DE BLASIO Stefano	
FAILLER Maryse	
LALLOUET-QUEMENEUR Marie-Anne	
LEMEUNIER Denis	
LE SAOUT-LE SCOURZIC Solenne	
MOGUEN Christine	
PERON André	
PIROU Jérôme	
PORZIER ISABELLE	
QUERE Armelle	
TOUS Daniel	
WILMOTTE Lénaïck	